Espace Loisirs Sports Bièvrois
Centre culturel Louis Ratel – BP 9 – 91570 BIEVRES
Tél. 01 69 41 87 94 – Courriel : mjcbievres@orange.fr
N° Siret : 78516614100016 – APE 9499Z
N° Agrément Jeunesse et Sports : 91 J 344

le 31 décembre 2020

Chers adhérents,

Le contexte sanitaire nous invite toujours à la prudence avec un risque de troisième vague en début d'année et des mesures contraignantes pour lutter contre la COVID-19. Ces restrictions ont des impacts différents suivant les activités proposées par notre association.

En tenant compte des mesures actuellement en vigueur :

1. les activités sportives **pour les mineurs en salle et en extérieur** ont repris, et devraient pouvoir se poursuivre avec pour certaines des réorganisations en raison du couvre-feu. Seul le badminton pour les cinq mineurs ne reprendra pas à court terme ;
2. les activités sportives **en extérieur pour les majeurs** ont repris ou devraient reprendre en janvier : « sport Outdoor Training » et marche nordique ;
3. les autres activités malheureusement ne peuvent toujours pas reprendre compte tenu des règles applicables en matière de fermeture des ERP :
    - le gymnase et la salle Récamier **pour les majeurs** (boxe, pass gym, cours semi-privés, taekwondo) ;
    - le centre Ratel pour les **mineurs et majeurs** (aquarelle, couture, Feldenkrais, pastel et théâtre).

En conséquence, et comme annoncé dans mon courrier précédent, nous procèderons en fin de saison, à un remboursement *prorata temporis* tenant compte du nombre de semaines sans activité.

Les remboursements seront effectués hors règlements par chèques ANCV et participation CE et pour les activités pour lesquelles aucune autre solution alternative n'aura été proposée avant la fin de saison (stages, animations, modification du nombre d'heures).

Compte tenu des actions mises en place durant les périodes de confinement, des difficultés que rencontre l'association dans ce contexte sanitaire et des charges auxquelles elle doit faire face, votre soutien et une participation même modeste de votre part sont les bienvenus. Dans ce cas, merci pour ceux qui le souhaitent de nous préciser le montant de leur aide, à déduire de leur remboursement. Pour leur permettre de bénéficier d'une déduction fiscale de 66 %, nous leur ferons alors parvenir un justificatif précisant le montant à déclarer pour leurs impôts au titre des dons.

La direction, le bureau et le conseil d'administration suivent au plus près l'actualité sanitaire et les mesures administratives afférentes qui ont des conséquences directes sur la vie de l'ELSB, et vous continuerez à être tenus informés régulièrement de la situation. Sachez que toute l'équipe d'intervenants est prête à reprendre les activités proposées dès que les conditions sanitaires le permettront.

Chers adhérents, nous vous adressons toutes nos sincères salutations, et je profite de cette occasion pour vous souhaiter une excellente année 2021.
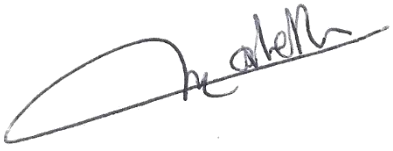
Marc Labelle
Président ELSB